

CHARTRE relative aux risques psycho-sociaux, CERPOP

Ce document a pour but de présenter les actions concrètes pour prévenir et gérer les risques psychosociaux au CERPOP, et promouvoir une bonne qualité de vie au travail.

Recommandations relatives à l'organisation du travail

- Conditions de travail :

Les conditions de travail, l'espace de travail, le télétravail sont des préoccupations constantes de la direction de l'Unité et du CODIR.

Le CODIR est en discussion régulière avec les acteurs locaux de la Faculté de médecine pour améliorer les espaces de travail occupés par les agents de l'unité au 37 allées Jules Guesde.

Certains postes de travail se situent dans des open spaces. Les responsables d'équipe sont alertés sur les difficultés inhérentes à cette organisation particulière et peuvent informer les agents sur les actions spécifiques à déployer dans ce cadre.

Les modalités de télétravail sont fixées par l'employeur mais dans tous les cas, elles doivent être discutées et approuvées par le supérieur hiérarchique direct ou le chef d'équipe dans le but de ne pas impacter le fonctionnement des équipes. Le CODIR formulera des recommandations qui s'appliqueront aux agents afin d'éviter l'isolement scientifique tout en favorisant des moments d'échanges communs. A ce titre, il est recommandé à toutes les équipes de mettre en place des réunions régulières.

- Communication/envoi de courriels :

Il est fortement recommandé d'intégrer dans tous les envois de messages hors des horaires de travail (week-end compris) la phrase suivante : « Si ce mail vous est envoyé ou est reçu en dehors de vos horaires de travail, sachez que vous n'avez aucune obligation d'y répondre..... » ou toute autre formulation équivalente.

- Surcharge de travail :

C'est un point de vigilance pour tous les encadrants et les responsables d'équipe. Ce sujet doit être abordé systématiquement lors des entretiens annuels. Pour les chercheurs, il est fortement recommandé de systématiser un moment d'échange annuel. A ce titre, tous les responsables d'équipe doivent avoir suivi une formation en management. Cette formation est recommandée pour tous les encadrants et les chargés de recherche titulaires

- **Récupération horaire décalé** : Seuls les ITA peuvent bénéficier d'un temps de récupération après des missions ayant conduit à des dépassements de temps de travail. Dans ce cas, l'agent se rapprochera de son chef d'équipe pour connaître les conditions d'application. Un document d'information pourra être rédigé pour informer sur les conditions d'application de ces récupérations pour les agents Inserm et les agents UPS.

- Tâches pour Collectivité CERPOP :

Afin de réduire les surcharges de travail, la prise en charge de tâches dites d'utilité collective au CERPOP doit reposer sur le plus grand nombre possible d'agents. La Direction de l'Unité et le CODIR sont attentifs aux agents multipliant ce type de responsabilités et s'engagent à les accompagner dans leurs missions. Cette attention est également une mission dévolue aux différents collègues.

Recommandations relatives au relationnel

- Communication générale :

Quatre conseils d'unité seront organisés tous les ans : ils représentent un espace d'échanges privilégié sur tout sujet relatif à l'Unité et à son fonctionnement. Les moyens d'une diffusion plus large des comptes-rendus seront recherchés. Dans tous les cas, les agents peuvent s'adresser à leurs représentants pour faire remonter des questionnements ou connaître le résultat des discussions. Par ailleurs, une réflexion a débuté sur la possibilité d'utilisation d'un site sécurisé type Sharepoint Inserm ou RESANA pour accéder à ou échanger des documents au sein de l'unité ou dans divers groupes de travail.

- Isolement scientifique, surcharge émotionnelle :

Chaque agent est encouragé à développer et améliorer les moments d'échanges et de partage. Ces moments peuvent être collectifs notamment lors de réunions régulières au sein de chaque équipe. La Direction et les chefs d'équipe sont à la disposition de chaque agent pour échanger sur tout sujet. Il est suggéré d'avoir une personne référente/de confiance en dehors de la hiérarchie pour faire le lien. Cette personne peut, le cas échéant, être l'Assistant de Prévention.

- Situations sensibles :

L'assistant de prévention et la Direction sont responsables de la sécurité au travail et des actions de prévention. Dans le cas de situations conflictuelles ou sensibles, des médiations sont possibles. Il est recommandé, à chaque fois que cela est possible, de privilégier une première étape en interne (chefs d'équipe, assistant de prévention, Direction) pour amorcer une médiation. Si la situation le nécessite (par exemple si le chef d'équipe est partie prenante du problème), la Direction, l'assistant de prévention ou une personne de confiance peuvent être sollicités. L'orientation vers des cellules d'écoute, de médiation ou de prise en charge est possible au sein de nos tutelles. Le médecin du travail peut également être alerté.

Il est rappelé l'importance de la libre-parole des agents et la nécessité de parler de toute situation conflictuelle ou sensible à quelqu'un de confiance (qui que ce soit) afin de ne pas rester isolé et emmuré dans des difficultés.

Recommandations relatives à l'autonomie, marge de manœuvre, sécurité du travail

- Formation continue :

Les offres de formation continue de nos organismes de tutelle Inserm et Université sont transmises au fil de l'eau par Virginie Ehlinger chargée de la veille sur les formations. Les listes de diffusion sont mises régulièrement à jour. Il est nécessaire que tout nouvel agent fasse l'ensemble des démarches d'intégration dans l'Unité pour que son nom soit effectivement intégré dans les listes

- Précarité du travail/contrats : Afin de répondre aux questions et inquiétudes concernant la visibilité des agents en CDD, un point spécifique sur les contrats (contrats sur projets, concours externes...) sera fait en Conseil d'unité une fois par an, et plus souvent si nécessaire. Tous les agents ayant des interrogations sur ce point peuvent s'adresser à leur chef d'équipe.